

De : SANDRIE PROULX BERTRAND

Envoyé : 10 septembre 2024 10:55

À : Consultation-en-cours <Consultation-en-cours@lautorite.qc.ca>

Objet : Règles d'entrée en carrière pour les activités régies par la Loi sur la distribution de produits et services financiers

Bonjour,

J'aimerais partager mon opinion qui concerne en partie l'entrée en carrière.

Je recommande fortement à AMF de trouver une solution pour conserver les professionnelles n'étant plus affilié à un assureur ni travailleur autonome qui ont conservé une partie de leur expertise lorsqu'ils sont eux-même prêt à maintenir leur permis, fournir des solutions et faciliter le processus.

Historique :

J'ai oeuvré pendant 15 ans à titre de représentante en assurance de dommage (particulier et entreprise). Dès la fin de mon secondaire je me dirigeais dans cette branche. La technique collégial en assurance et service financier n'était pas disponible dans ma région. J'ai donc dû faire un DEC en administration option finance. Lorsque j'ai eu terminé j'ai voulu aller faire un cours en assurance. Malheureusement cette opportunité était au AEC et pour être admise il fallait avoir été sur le marché du travail 1 an (non pas être un finissant d'un DEC soit étudiant dans la dernière année). L'option d'arrêté mes études un an n'était pas une option pour moi je me suis donc inscrite à l'université en science comptable car un diplôme universitaire était important pour moi mais ayant réaliser rapidement que j'avais une passion pour l'assurance et le service à la clientèle. J'ai me suis donc inscrite par l'entremise de l'AMF, étudier les manuels de l'AMF afin d'obtenir mon permis. Depuis le mode d'entrée en carrière a certainement changé en Outaouais mais je veux plutôt présenter comment mon permis représentait pour moi mon diplôme, mes acquis professionnelles. Par la suite, j'ai été 15 ans agente en assurance de dommage. En 2012 j'ai fait un programme court en gestion des risques et assurance à la Téléq et obtenu un CRM. Je suis devenue encore plus passionné par mon métier et je voyais un autre volet beaucoup plus large que l'assurance de dommages. J'ai eu une opportunité en 2019 d'aller travailler comme analyste senior en gestion des risques et assurance pour CBC/Radio-Canada. J'y suis depuis plus de 5 ans. J'ai acquis plus d'expérience en 5 ans dans le domaine que j'en apprenais à titre d'agent car je suis actuellement dans un volet plus large qui me fait voir autant la réalité du client et de ses besoins

ainsi que la réalité assureur, courtier et expert en sinistre. Mon travail quotidien gravite autour de l'identification des risques, des contacts avec plusieurs certifiés du métier, l'analyse des outils de préventions qui existe incluant l'assurance, la gestion des pertes et les sinistres collaborant avec des experts certifiés et la gestion d'un portefeuille complet d'assurance dont plusieurs lignes de couvertures, etc. Je gère les renouvellements d'assurance de la société et je suis très impliquée dans le règlement des sinistres de la Société. Depuis 5 ans je suis plongée beaucoup plus en profondeur dans l'assurance et la gestion des risques. Je possède beaucoup plus de connaissance en assurance de dommage que lorsque j'ai quitté l'assurance pour lequel je travaillais en 2019. J'ai tout tenté pour conserver mon permis en assurance de dommage et ce sans succès malgré que je continuais à me former et suivre des formations donnant des UFC. Ma seule solution était de créer une entreprise pour obtenir une police d'assurance professionnelle. L'AMF devrait considérer ces professionnels, faciliter le maintien de leur permis leur permettant soit de revenir plus facilement ou de pouvoir maintenir leur permis (avec coût et continuation de suivit de UFC) afin qu'il puisse évoluer sans devoir s'accrocher dans des examens. Actuellement je ne me vois pas retourner étudier pour repasser mes permis. Je considère que ceci me ferait revenir en arrière et j'ai réalisé l'importance d'avoir une certification autre qu'une institution qu'est l'AMF car pour moi qui le considérait comme mon diplôme je l'ai perdu en cours de carrière alors que je n'ai jamais été autant experte du domaine que je ne le suis aujourd'hui.

Bref voici quelques unes de mes suggestions pour l'entrée en carrière :

- Illuminer la profession, la rendre plus basée sur les connaissances, partenariat avec université, possibilité d'acquérir Bac en assurance, avec PAA et permis. Ne pas offrir que des Bac en assurance basé sur l'administration/gestion mais plutôt sur les produits, couvertures et la gestion des risques générales. Il y a de vrai passionné qui ne désire pas gérer des employés et une entreprise. Rendre le métier professionnel comme le serait un avocat.
- Faire briller les experts, les souscripteurs, gestionnaire de risques, les professionnelles en reconnaissant qu'ils ont la capacité de conseiller. Offrir le permis à ceux qui gravitent dans le milieu qui peuvent avoir plus d'expérience que le représentant eux-mêmes. Leur permettre de se certifier plus facilement. Il serait également un bel outil pour aider les assureurs lors de catastrophe naturelle.
- Combiner les formations d'expert et d'agent et courtier en une seule formation. Ainsi chacune des professions pourront gravir dans le milieu de l'assurance sans examen supplémentaire. Si des notions manquent aller plutôt mettre de la formation obligatoire dans les premiers 5 ans pour ces professionnels.
- Créer un ordre professionnel. Nous avons une déontologie sévère ressemblant beaucoup à un ordre professionnel mais pas nécessairement avec un salaire de départ intéressant. Créer un ordre permettrait d'illuminer la profession, d'offrir au membre une

couverture minimal en responsabilité professionnel pour ceux qui n'opère pas auprès d'assureur ni à leur compte (ex. Gestionnaire de risque), inclure cette profession dans le cadre du permis expert/agent/courtier.

- Élargir la notion de double emploi. Au cours de mes études collégiales, il était primordial pour moi d'avoir un Baccalauréat même en sachant que j'étais passionné de l'assurance. J'ai débuté un baccalauréat en science comptable pour réaliser que je le faisais sans pouvoir passer ma certification CPA car mon objectif était d'aller en assurance. Alors que le Baccalauréat était une certification pour la vie ce n'était pas le cas avec l'AMF. Une analyse plus approfondit devrait être fait à ce sujet pour s'assurer que l'impact du double emploi est réelle et aussi en se fiant sur la bonne foi des membres. La notion de double emploi est selon moi sévère compte tenu des salaires de départ dans cette profession.

- La personne qui a réussi un AEC en assurance de dommage (au minimum avec une bonne moyenne) ne devrait pas en plus faire des examens de l'AMF. Si des notions sont manquantes miser sur des formations obligatoires pour eux dans les premières années de l'obtention du permis. Tant qu'à moi il y a beaucoup de travail administratif et ralentissement de l'accès au domaine à cause de ceci. Facilité le processus afin de ne pas décourager.

- Demander aux employeurs du domaine de montrer l'échelle de salaire dans leur offre d'emploi. Illuminer la carrière. Dans la pensée de la population je ne suis pas certaine qu'on réalise que ce métier peut-être une belle carrière payante pour les passionnés. Affiché les salaires pourraient démontrer qu'il s'agit d'un métier intéressant dont les échelons peuvent être grimé par l'expérience.

Je tenais à vous informer de mes commentaires, je vous souhaite bonne chance dans cette analyse, je suis disponible pour en discuter en tout temps,

Bonne semaine!

Sandrie

Sandrie Proulx Bertrand, CRM

Senior Specialist / Première spécialiste

Risk Management and Insurance Office/

Bureau de la Gestion de Risques et Assurances

181 Queen St. / 181, rue Queen

Ottawa, Ontario K1P 1K9